



## **Charte des temps collectifs du Relais d'Assistants Maternels du Balcon de Belledonne**

*L'objectif principal des animations est de prendre du plaisir ensemble*

*Un temps d'échange et de rencontre*

### **Qui participe aux temps collectifs ?**

Les assistantes maternelles agréées par le service PMI du Conseil Départemental (CD) exerçant sur Revel, Saint-Jean-Le-Vieux, Saint-Mury-Monteymond, Sainte-Agnès, La Combe de Lancey.

Les enfants non scolarisés de 0 à 3 ans accueillis chez l'assistant maternel ou exceptionnellement pour les enfants scolarisés.

### **Pourquoi participez-vous aux temps collectifs ?**

Pour socialiser les enfants

Pour préparer les enfants pour l'école

Pour que les assistantes maternelles se rencontrent entre elles, et rencontrent l'animatrice

Pour la découverte des jeux

Pour voir les enfants évoluer avec d'autres enfants.

### **Pour quoi ?**

L'objectif des temps d'animations est d'offrir un cadre de rencontre et d'échange autour des pratiques professionnelles dans un lieu convivial.

Le Ram n'est pas un lieu de garde, c'est un lieu de rencontre, de jeu, de socialisation, d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés de leur assistante maternelle.

L'assistante maternelle en charge de l'enfant est responsable de celui-ci dans le cadre de sa responsabilité civile professionnelle.

## Comment vous impliquez-vous dans les temps collectifs ?

(Réponse des assistantes maternelles)

En venant tous les mardis

En mettant en place des activités

Chantant/ rangeant

En s'occupant de tous les enfants, ce qui leur permet d'être moins timides. Cela permet également à l'enfant de connaître les autres assistantes maternelles. L'enfant ne sera pas perdu en cas de remplacement chez une autre assistante maternelle participant au temps collectif

## Par qui ?

Par l'animatrice du Ram

Durant les animations, l'animatrice du Ram accompagne les assistantes maternelles par un soutien éducatif.

Elle s'attache à offrir des conditions d'accueil et des activités adaptées aux jeunes enfants

Elles n'exercent aucun contrôle hiérarchique sur le travail des assistantes maternelles.

## Les règles de fonctionnement :

Les temps collectifs sont ouverts aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leur assistante maternelle.

La participation est gratuite et se fait avec l'autorisation des parents employeurs.

Les temps collectifs sont proposés les mardis matin de 9 h 30 à 11 h 30 à l'espace Guimet de Revel, 1 jeudi sur 2 au presbytère de Saint-Agnès.

Il est préférable que les enfants viennent de façon régulière pour faciliter leur intégration dans le groupe.

La participation active et la richesse des idées de chacune contribuent à la qualité de ce temps

Une boisson chaude est proposée en début de séance aux assistantes maternelles, une collation est proposée aux enfants lors des moments festifs

Les temps collectifs n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires

## Les responsabilités

L'animatrice du RAM assure le bon fonctionnement de ces ateliers pour vous accueillir, vous permettre d'échanger et vous orienter si besoin.

L'enfant est sous la responsabilité de son assistante maternelle durant les temps collectif, elle en assure la sécurité physique et affective de l'enfant.

Lorsqu'un enfant présente une maladie contagieuse, il ne pourra être admis aux temps collectifs afin de garantir son bien - être et celui des autres.

Les parents doivent remplir une attestation qui autorise l'assistante maternelle ou l'animatrice à faire des photos de l'enfant dans le cadre des temps collectifs, pour les panneaux d'expositions ou les articles concernant les activités du ram.

## Lors des temps collectifs :

Faire attention que les enfants respectent les livres. Si ce n'est pas le cas, leur expliquer

Pas de téléphone, le téléphone est posé sur le meuble. Le consulter uniquement s'il sonne.

Un accueil de 15 minutes avant chaque animation est prévu pour laisser à l'enfant le temps de la découverte, le temps d'observation nécessaire pour se familiariser à son rythme avec le lieu et les personnes.

Accompagner l'enfant sans faire à sa place lors des activités. L'important n'est pas le résultat mais le plaisir de l'enfant.

Se comporter en professionnelle en respectant les enfants et les adultes: tolérer les différences des pratiques des collègues, ne pas émettre de jugement sur les parents des enfants présents, respecter l'intimité des familles.

Possibilité de partenariat (pâques, Noël, fête de fin d'année)